

Site scolaire provisoire à Chantemerle

Pully doit faire face à d'importants besoins en locaux scolaires et parascolaires. De récentes études de projections démographiques ainsi que la planification de nouveaux quartiers résidentiels le confirment et montrent même que les prévisions se concrétisent plus rapidement que prévu. Un bâtiment provisoire devra être construit à Chantemerle.

La projection des besoins scolaires est complexe. Elle dépend non seulement de la démographie, mais aussi de l'évolution des bases légales sur l'enseignement obligatoire. La Municipalité de Pully a anticipé ces besoins et y travaille depuis 2013 avec la Direction des écoles et le Canton, en intégrant l'ensemble des plans d'affectation à l'étude.

Dès 2017, sur la base d'une étude destinée à mettre à jour le potentiel d'évolution des différents sites scolaires existants, la Municipalité a entamé la planification de leur densification (Communication au Conseil communal N°08-2017). Le calendrier détaillé de cette planification est évolutif et doit être régulièrement ajusté.

Dernièrement, un rapport sur les projections démographiques de la Commune, commandé par la Direction de la jeunesse et des affaires sociales, démontrait que les besoins en locaux scolaires se confirmaient et que pour y répondre, de nouvelles constructions devront voir le jour pour la rentrée 2024-2025.

La planification globale de l'extension du domaine scolaire à l'horizon 2030 comprend des réaffectations de locaux à court terme ainsi que de nouvelles constructions qui exigeront la révision des plans d'affectation concernés. Entre ces deux étapes qui obéissent à des temporalités disjointes et pour assurer la continuité de l'offre scolaire et parascolaire, la Ville de Pully devra recourir à des constructions modulaires provisoires pour assurer les rentrées scolaires dès l'été 2024 et jusqu'à ce que des bâtiments pérennes prennent le relais.

Dans ces perspectives et pour répondre aux besoins dans le nord de la Ville, c'est le site scolaire de Chantemerle qui est appelé à recevoir un bâtiment provisoire. Composé d'un rez-de-chaussée dévolu à une unité d'accueil pour les élèves (UAPE) et de deux étages de 6 classes chacun, ce bâtiment occupera le front sud des parcelles 2076 et 3292, le long de l'av. de Belmont, en face de l'actuelle école de Chantemerle.

En 2020 déjà, il avait été imaginé une construction provisoire au nord de ces parcelles. Aujourd'hui, avec son implantation au sud, à proximité de l'école existante, toutes les mesures sont prises pour permettre l'accueil et la bonne intégration des élèves dans ce quartier.

Pully, le 3 novembre 2022 – La Municipalité

Renseignements complémentaires :

Ville de Pully – Direction de l'urbanisme et de l'environnement, Lucas Girardet, Conseiller municipal – 078 732 47 31